L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Formulaire d'attestation — Inscription en vertu de la législation sur l'accréditation réputée

Instructions

Veuillez remplir et signer ce formulaire si vous êtes un travailleur social inscrit ou autorisé à exercer dans une autre province ou un autre territoire du Canada, et que vous cherchez à devenir une personne réputée inscrite à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre) pour une période non renouvelable de six mois aux termes du *Règlement sur l'accréditation réputée* (Règl. de l'Ont. 199/25) pris en application de la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*.

Attestation

Je, soussigné(e) cherche à obtenir l'accréditation réputée auprès de l'Ordre pour une période non renouvelable de six mois aux termes du *Règlement sur l'accréditation réputée* pris en application de la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre* sur la base de mon inscription équivalente en tant que travailleur social auprès d'une autorité de réglementation dans une province ou un territoire du Canada (« autorité de réglementation extraprovinciale »).

Section 1 : Attestation

J'atteste par les présentes que les renseignements suivants sont véridiques et exacts :

☐ Je suis inscrit(e) comme travailleur social auprès de (Nom de l'organisme de réglementation du travail social hors province), et mon certificat d'inscription porte le numéro .

☐ Je suis actuellement en règle auprès de chaque autorité de réglementation extraprovinciale auprès de qui je détiens un certificat m'autorisant à exercer le travail social.

☐ Aucune autorité de réglementation extraprovinciale n'a refusé de me délivrer une inscription ou un certificat d'exercice de la profession de travailleur social au cours des deux dernières années.

☐ Je ne fais actuellement pas l'objet d'une instance pour cause de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, ou d'une instance semblable, à l'égard de la profession de travailleur social.

☐ Je ne fais pas l'objet d'une constatation de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité relativement à l'exercice de la profession de travailleur social.

☐ Je n'ai été reconnu(e) coupable d'aucune infraction dans aucune province ni aucun territoire.

Je, soussigné(e) , comprends que :

☐ Comme condition préalable à ma demande d'accréditation réputée auprès de l'Ordre, je dois prendre les mesures voulues pour soumettre tous les documents et les renseignements nécessaires et m'acquitter des frais de dossier.

☐ La période de validité de mon accréditation réputée commence uniquement à compter de l'avis de réception envoyé par l'Ordre, et prend automatiquement fin six mois après cette date, à moins qu'elle ne prenne fin plus tôt pour l'un des motifs précisés ci-après.

☐ Pour pouvoir utiliser le titre « travailleur social », « travailleur social inscrit » ou une abréviation comme TSI, ou pour pouvoir me présenter comme un travailleur social à l'expiration de mon certificat d'accréditation réputée, je dois soumettre une demande d'inscription à l'Ordre, satisfaire aux exigences voulues et obtenir un certificat d'inscription en suivant le processus concernant les demandeurs inscrits dans une autre province ou un autre territoire aux termes de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* et du *Règlement concernant l'inscription*.

☐ Une déclaration, affirmation ou observation fausse ou trompeuse dans la présente attestation ou relative à celle-ci entraîne la révocation de mon accréditation réputée auprès de l'Ordre.

☐ Mon nom, la catégorie de mon certificat d'inscription, mes adresses professionnelles, mes numéros de téléphone professionnels et le nom de mon employeur ou de ma société, ainsi que toute autre information mentionnée dans la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* et les règlements administratifs pris en vertu de la Loi, sont des renseignements qui sont mis à la disposition du public.

☐ Conformément aux règlements administratifs de l'Ordre, je conviens de donner à l'Ordre un préavis de 30 jours par écrit pour l'informer de tout changement relatif à mes coordonnées personnelles et renseignements professionnels.

Section 2 : Fin de l'accréditation réputée avant le terme de la période de six mois

Je comprends que l'accréditation réputée prendra fin avant la période de six mois si l'une des situations suivantes survient :

☐ L'Ordre me décerne un certificat d'inscription à l'issue d'une demande soumise en vertu de *l'Accord de libre-échange canadien* (ALEC).

☐ L'Ordre refuse ma demande d'inscription.

Si ma demande d'inscription est rejetée, l'accréditation réputée prend fin quand :

- La registrateure émet un avis d'intention de refuser l'inscription et la date limite pour demander un examen de la décision par le comité d'appel des inscriptions est échue et aucune demande d'examen n'a été reçue; ou
- J'ai demandé un examen de la décision par le comité d'appel des inscriptions, et le comité d'appel des inscriptions enjoint à la registrateure de ne pas délivrer un certificat d'inscription.

☐ L'Ordre détermine que les renseignements que j'ai fournis en lien avec ma demande étaient inexacts au moment du dépôt de la demande, ou sont devenus inexacts depuis.

Section 3 : Signature et date

☐ Je reconnais que le fait de cocher cette case équivaut à apposer ma signature sur ce formulaire, et a la même validité qu'une signature manuscrite.

Date :